

2018-2019

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



## Table des matières

---

Contexte .....	3
Objectif.....	3
Portrait de l'organisation.....	4
La mission générale du ministère des Finances .....	4
Les clients et les partenaires .....	4
Les services à la population .....	4
Les employés.....	4
L'engagement du Ministère .....	5
Personne responsable du Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées .....	6
Bilan des mesures prises par le Ministère en 2017-2018 .....	7
Suivi annuel du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière .....	17
Obstacles à l'intégration des personnes handicapées .....	22
Mesures prévues pour 2018-2019.....	23
Adoption et diffusion du plan d'action.....	34
Coordonnées pour joindre un représentant du Ministère.....	34

### NOTE

Le masculin générique n'est utilisé que pour alléger le texte.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – 2018-2019

Dépôt légal – Octobre 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2369-5927 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

## **Contexte**

---

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale a été modifiée substantiellement le 17 décembre 2004. Parmi ses dispositions, l'article 61.1 prévoyait que les ministères et organismes de cinquante employés et plus devaient produire et rendre public un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Ce plan devait établir la liste des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité du ministère ou de l'organisme concerné et décrire les mesures prises afin de réduire ces obstacles. Le dernier plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PPH) du ministère des Finances venait à échéance en mars 2018. Le bilan présenté dans le Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées portera donc sur les actions prévues au PPH 2017-2018.

## **Objectif**

---

L'objectif de la Loi est de réduire les difficultés d'accès de la population aux services du Ministère, de même que celles rencontrées par les employés handicapés du Ministère. Le plan d'action 2018-2019 du Ministère, qui inclut les activités de Financement-Québec, s'inscrit dans cette perspective et vise à établir le bilan des démarches entreprises depuis 2017 par le Ministère pour atteindre l'objectif précité. Il établit également les mesures qui seront privilégiées par le Ministère à cet égard jusqu'au 31 mars 2019. Enfin, ce plan vise à assurer le suivi du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière, qui sont sous la responsabilité du Ministère. Afin de faciliter la réalisation des mesures envisagées, un responsable du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été désigné au sein de la Direction des ressources humaines du Ministère.

## **Portrait de l'organisation**

---

### **La mission générale du ministère des Finances**

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

### **Les clients et les partenaires**

La clientèle du Ministère comprend, d'une part, les ministères et organismes et, d'autre part, avec les services d'Épargne Placements Québec, les personnes physiques, les sociétés ou personnes morales, les successions, les fondations et les fiducies domiciliées au Québec.

### **Les services à la population**

Les services rendus directement à la population par le Ministère concernent essentiellement ceux d'Épargne Placements Québec et visent les personnes physiques, les sociétés ou personnes morales, les successions, les fondations et les fiducies domiciliées au Québec.

### **Les employés**

Au 31 mars 2018, le Ministère comptait 596 employés. Le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Ministère était de 1 %.

## **L'engagement du Ministère**

---

Le Ministère accorde une grande importance à la qualité des services à la clientèle et à l'environnement de travail dans lequel évolue son personnel. À ce titre, le Ministère s'engage à ce que ses services soient offerts par un personnel courtois, professionnel et respectueux. Il reconnaît aussi l'importance des demandes soumises par les personnes handicapées et, par conséquent, souhaite y répondre de façon rigoureuse. En ce sens, il s'engage à tenir compte des commentaires reçus relativement aux services offerts afin de les améliorer.

Avec ce plan d'action, le Ministère s'engage à offrir des services accessibles à sa clientèle ainsi qu'un environnement de travail accessible à ses employés en favorisant, pour ce faire, l'intégration des personnes handicapées.

## **Personne responsable du Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées**

---

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent plan d'action a été confié à la Direction des ressources humaines du Ministère.

Pour l'élaboration de ce plan, la Direction du développement, de la santé et des relations du travail de la Direction des ressources humaines a collaboré avec la Direction des communications, la Direction des ressources matérielles, la Direction de la gestion de la main-d'œuvre, la Direction principale des produits d'épargne et du suivi et de la comptabilisation des transactions financières, la Direction du secrétariat général et de la coordination ministérielle, le secteur du droit fiscal, de l'optimisation des revenus et des politiques locales et autochtones, et le secteur des politiques aux particuliers et de l'économique.

La personne nommée à titre de coordonnateur des services aux personnes handicapées est Fabrice Malaise, conseiller en développement organisationnel à la Direction du développement, de la santé et des relations du travail.

Ses coordonnées sont :

Direction des ressources humaines  
Ministère des Finances  
8, rue Cook, bureau 1.22  
Québec (Québec) G1R 0A4  
Téléphone : 418 644-7841  
Courriel : [fabrice.malaise@finances.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.malaise@finances.gouv.qc.ca)

# Bilan des mesures prises par le Ministère en 2017-2018

## COMMUNICATIONS

Accessibilité Web

Diffusion de la documentation en version accessible

Service téléphonique adapté

## SENSIBILISATION

Information sur l'accueil d'une personne handicapée au sein du personnel

Sensibilisation du personnel à la réalité et au potentiel des personnes handicapées

## LIEUX DE TRAVAIL

Sécurité en cas d'urgence

Santé physique et psychologique

Accessibilité de l'ensemble des édifices du Ministère

## MESURES ÉCONOMIQUES ET FISCALES

Consultation de l'Office des personnes handicapées du Québec

# COMMUNICATIONS

## Accessibilité Web

Obstacle no 1- Accessibilité Web- Standards d'accessibilité

Obstacle no 2- Accessibilité Web- Publications non accessibles

### **Obstacle no 1- Accessibilité Web- Standards d'accessibilité**

Certaines sections du site Web contenant des publications ne respectent pas les standards d'accessibilité Web.

#### **Objectif**

S'assurer que le site Web du Ministère réponde plus largement aux standards d'accessibilité.

#### **Mesure retenue**

Améliorer davantage l'interface du site Web pour faciliter aux personnes handicapées l'accès à certains outils téléchargeables ainsi que leur utilisation.

#### **Indicateurs de résultats**

Processus poursuivi.

#### **Atteinte du résultat ou état de réalisation de la mesure**

Résultat atteint.

### Suites à donner

Poursuite des travaux en 2018-2019.

### Obstacle no 2- Accessibilité Web- Publications non accessibles

Certaines sections du site Web contenant des publications ne sont pas accessibles.

### Objectif

S'assurer que les publications de la section *Centre de presse* du site Web du Ministère répondent plus largement aux standards d'accessibilité.

### Mesure retenue no 1

Rendre accessible le document *Mise à jour économique en bref* lors de sa prochaine publication en 2017.

### Indicateurs de résultats

La *Mise à jour économique en bref* de l'automne 2017 est disponible en version accessible.

### Atteinte du résultat ou état de réalisation de la mesure

Résultat atteint.

### Suites à donner

Poursuite des travaux en 2018-2019.

### Mesure retenue no 2

Modifier le gabarit du *Discours sur le budget en bref* afin d'optimiser le traitement du document.

### Indicateurs de résultats

Le gabarit du *Discours sur le budget en bref* est modifié afin d'optimiser le traitement du document.

### Atteinte du résultat ou état de réalisation de la mesure

Résultat atteint. Notez que le discours sur le budget en français et en anglais a aussi été rendu accessible.

### Suites à donner

Poursuite des travaux en 2018-2019.

## Diffusion de la documentation en version accessible

### Obstacle

Certains documents ne sont pas disponibles en version accessible.

### Objectif

Être en mesure de fournir sur demande, conformément à la politique gouvernementale, la documentation produite par le Ministère dans une version qui convient au demandeur.

### Mesure retenue

Assurer un service ad hoc aux personnes qui demandent la conversion de documents produits par le Ministère en une version accessible.

## **Indicateurs de résultats**

Taux de traitement des demandes et des plaintes reçues concernant la production d'un document accessible.

### **Atteinte du résultat ou état de réalisation de la mesure**

Aucune demande ni aucune plainte reçues en 2017-2018.

### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

## **Service téléphonique adapté**

[Obstacle no 1- Communications téléphoniques adaptées – Clients d'Épargne Placements Québec](#)

[Obstacle no 2- Communications téléphoniques adaptées-Personnel avec incapacité liée à l'audition](#)

**Obstacle no 1- Communications téléphoniques adaptées – Clients d'Épargne Placements Québec**

Les communications téléphoniques peuvent constituer un obstacle à la bonne communication pour les citoyens clients d'Épargne Placements Québec ayant une déficience auditive.

### **Objectif**

Assurer des communications téléphoniques adaptées aux limitations des citoyens clients d'Épargne Placements Québec ayant une incapacité liée à l'audition.

### **Mesure retenue**

Utiliser les services de fournisseurs de relais afin de pouvoir communiquer avec les personnes disposant d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS).

### **Indicateurs de résultats**

Nombre d'utilisations du service de relais et de plaintes émises par la clientèle.

### **Atteinte du résultat ou état de réalisation de la mesure**

Quatorze demandes, aucune plainte.

### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

**Obstacle no 2- Communications téléphoniques adaptées-Personnel avec incapacité liée à l'audition**

Les communications téléphoniques peuvent constituer un obstacle à la bonne communication pour le personnel ayant une incapacité liée à l'audition.

### **Objectif**

Assurer des communications téléphoniques adaptées aux limitations du personnel ayant une incapacité liée à l'audition.

### **Mesure retenue**

Intégrer, lorsque nécessaire, un dispositif de réduction des distorsions au téléphone des employés ayant une incapacité liée à l'audition.

### Indicateurs de résultats

Distribution du dispositif au besoin.

### Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure

Achat et remise d'un émetteur et récepteur radio pour répondre aux besoins d'une employée.

### Suites à donner

Reconduction de la mesure.

## SENSIBILISATION

### Information sur l'accueil d'une personne handicapée au sein du personnel

#### Obstacle

L'arrivée d'une personne handicapée au sein du personnel peut ne pas être connue par certains services concernés.

#### Objectif

Faire connaître l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée au sein du personnel afin que chaque service concerné puisse prendre les mesures adéquates.

#### Mesure retenue

Assurer, par l'intermédiaire des techniciennes en dotation, la transmission à l'ergonome de l'information relative à l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée au sein du personnel.

#### Indicateurs de résultats

Comparaison entre le nombre de nouvelles personnes handicapées au sein du personnel et le nombre de noms transmis à l'ergonome.

#### Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure

Les deux personnes handicapées embauchées cette année au MFQ ont été prises en charge par l'ergonome pour l'adaptation de leur poste de travail, au besoin.

#### Suites à donner

Reconduction de la mesure.

### Sensibilisation du personnel à la réalité et au potentiel des personnes handicapées

#### Obstacle no 1-Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées

La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont méconnues.

#### Objectif no 1- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

#### Objectif no 2- Sensibiliser le personnel

#### Objectif no 3- Sensibiliser direction du développement, de la santé et des relations du travail

#### Objectif no 1-Méconnaissance réalité des personnes handicapées-Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Faire connaître le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du Ministère.

### **Mesure retenue no 1**

Publier dès son adoption le plan d'action sur le site Web et dans l'intranet du Ministère.

#### **Indicateurs de résultats**

Diffusion du plan d'action 2017-2018.

#### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Le plan d'action a été publié sur le site Internet ministériel.

#### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

### **Mesure retenue no 2**

Diffuser une capsule afin d'informer le personnel de la publication du plan d'action et l'inviter à en prendre connaissance.

#### **Indicateurs de résultats**

Diffusion d'une manchette.

#### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Une manchette a été diffusée.

#### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

### **Objectif no 2- Méconnaissance réalité des personnes handicapées- Sensibiliser le personnel**

Sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées.

### **Mesure retenue no 1**

Diffuser dans l'Intranet une capsule à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées 2017.

#### **Indicateurs de résultats**

Une capsule est diffusée à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées 2017.

#### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Une capsule a été diffusée.

#### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

### **Mesure retenue no 2**

Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

#### **Indicateurs de résultats**

Une capsule est diffusée à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

#### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Une capsule a été diffusée à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

#### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

### **Objectif no 3- Méconnaissance réalité des personnes handicapées- Sensibiliser la direction du développement, de la santé et des relations du travail**

Sensibiliser le personnel de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail à la réalité des personnes handicapées.

#### **Mesure retenue**

S'assurer que le bulletin *Express-O* soit consulté par l'équipe de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail.

#### **Indicateurs de résultats**

Au moins une personne de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail est abonnée au bulletin *Express-O*.

#### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Résultat atteint. Plusieurs personnes sont abonnées au bulletin *Express-O*.

#### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

### **Obstacle no 2- Environnement de travail- Environnement de travail fonctionnel**

L'environnement de travail ne répond pas toujours aux incapacités liées à un handicap.

#### **Objectif**

Assurer aux personnes handicapées un environnement fonctionnel et des outils de travail efficaces.

#### **Mesure retenue**

Sensibiliser la Direction du développement, de la santé et des relations du travail, à l'aide du bulletin *L'Approvisionnement accessible*, aux avantages et à la nécessité d'adopter des pratiques d'approvisionnement accessible.

#### **Indicateurs de résultats**

Au moins une personne de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail est abonnée au bulletin *L'Approvisionnement accessible*.

#### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Résultat atteint. Une personne de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail est abonnée au bulletin *L'Approvisionnement accessible*.

#### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

### **Obstacle no 3- Méconnaissance des gestionnaires-Sensibiliser les gestionnaires**

Les gestionnaires du Ministère ne connaissent pas toujours les mesures incitatives à l'embauche de personnes handicapées.

#### **Objectif**

Sensibiliser l'ensemble des gestionnaires du Ministère au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

#### **Mesure retenue**

Effectuer une relance annuelle auprès de tous les gestionnaires du Ministère.

### Indicateurs de résultats

Relance effectuée auprès des gestionnaires.

### Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure

Le 17 octobre 2017, les gestionnaires ont été sensibilisés à ce programme et ont été invités à présenter des projets d'emploi. Une conseillère se rendait également disponible pour les aider. Les CGRH de la DRH ont aussi été sollicités pour en discuter avec les gestionnaires qu'ils accompagnent.

### Suites à donner

Reconduction de la mesure.

## LIEUX DE TRAVAIL

### Sécurité en cas d'urgence

**Obstacle - Sécurité en cas d'urgence**

[Mesure no 1- Assurer une évacuation efficace pour tous – Système d'évacuation](#)  
[Mesure no 2- Assurer une évacuation efficace pour tous – Protocole d'urgence](#)

**Obstacle – Assurer une évacuation efficace pour tous**

L'évacuation des édifices, en cas d'urgence, peut être difficile pour certaines personnes handicapées.

**Objectif-Assurer une évacuation efficace pour tous, en tout temps.**

**Mesure retenue no 1- Système d'évacuation**

S'assurer que les responsables des mesures d'urgence de chaque édifice veillent à ce que les systèmes d'évacuation répondent en tout temps aux besoins particuliers des personnes handicapées.

### Indicateurs de résultats

Les systèmes d'évacuation répondent aux besoins du personnel handicapé (par exemple : présence d'un fauteuil roulant là où nécessaire).

### Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure

Tous les systèmes sont en place pour répondre aux besoins des personnes handicapées en cas d'évacuation.

### Suites à donner

Reconduction de la mesure.

**Mesure retenue no 2- Protocole d'urgence**

S'assurer que les responsables des mesures d'urgence de chaque édifice veillent à ce que les protocoles d'évacuation répondent en tout temps aux besoins particuliers des personnes handicapées.

### Indicateurs de résultats

Les protocoles d'évacuation répondent aux besoins du personnel handicapé.

### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Les membres de l'équipe des mesures d'urgence connaissent les protocoles adaptés aux personnes handicapées (cartable mesures d'urgence).

### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

## **Santé physique et psychologique**

### **Obstacle no 1- Besoins engendrés**

### **Obstacle no 2- Accessibilité des services de santé**

#### **Obstacle no 1- Santé physique et psychologique- Besoins engendrés**

L'environnement de travail ne répond pas toujours aux besoins engendrés par une incapacité liée à un handicap.

#### **Objectif**

Assurer aux personnes handicapées un environnement fonctionnel et des outils de travail efficaces.

#### **Mesure retenue no 1**

Adapter l'environnement et les outils de travail afin de répondre aux besoins des employés handicapés.

#### **Indicateurs de résultats**

Comparaison entre le nombre de demandes d'adaptation reçues et le nombre de mesures de soutien fournies.

### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Résultat atteint : une demande d'adaptation et une mesure de soutien fournie.

### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

#### **Mesure retenue no 2**

S'assurer que les services d'ergonomie figurent sur la liste aide-mémoire à l'intention des personnes handicapées, disponible dans l'intranet ministériel.

#### **Indicateurs de résultats**

Les services d'ergonomie figurent sur la liste aide-mémoire qui est disponible en ligne.

### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Résultat atteint : les services d'ergonomie figurent sur la liste aide-mémoire qui est disponible en ligne.

### **Suites à donner**

Les services d'ergonomie continueront de figurer sur la liste aide-mémoire qui est disponible en ligne, mais ça ne donnera plus lieu à une mesure inscrite au PPH.

#### **Obstacle no 2- Santé physique et psychologique- Accessibilité des services de santé**

L'accessibilité des services de santé peut être restreinte en raison d'incapacités liées à la mobilité de certaines personnes.

### **Objectif**

Rendre les services de santé accessibles aux personnes handicapées du Ministère.

### **Mesure retenue no 1**

Proposer un déplacement du professionnel de la santé lorsque la mobilité réduite de l'employé le justifie.

### **Indicateurs de résultats**

La possibilité de déplacement du professionnel de la santé figure clairement sur la liste aide-mémoire déposée dans le site intranet ministériel.

### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Résultat atteint : La possibilité de déplacement du professionnel de la santé figure clairement sur la liste aide-mémoire déposée dans le site intranet ministériel.

### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

### **Mesure retenue no 2**

S'assurer que la conseillère en santé du MFQ effectue un suivi annuel auprès de toutes les personnes handicapées du Ministère.

### **Indicateurs de résultats**

Toutes les personnes handicapées du Ministère ont été contactées par la conseillère en santé.

### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Résultat atteint : toutes les personnes handicapées du Ministère ont été contactées par la conseillère en santé.

### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

## **Accessibilité de l'ensemble des édifices du Ministère**

### **Obstacle**

Tous les édifices du Ministère doivent être accessibles en tout temps aux personnes handicapées.

### **Objectif**

Avoir des immeubles faciles d'accès pour les employés et les clients handicapés : rampes d'accès, portes automatiques, ascenseurs accessibles, stationnements réservés.

### **Mesure retenue**

S'assurer que les installations techniques mises en place pour permettre l'accès des personnes handicapées sont régulièrement inspectées, conformément aux règlements et aux notifications techniques.

### **Indicateurs de résultats**

Respect du calendrier d'entretien ou de vérifications.

### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Selon le cas, le propriétaire confirme que les installations sont inspectées et entretenues mensuellement et que les réparations sont effectuées au besoin.

### **Suites à donner**

Reconduction de la mesure.

## **MESURES ÉCONOMIQUES ET FISCALES**

### **Consultation de l'Office des personnes handicapées du Québec**

#### **Obstacle**

Certaines mesures élaborées par le Ministère peuvent avoir d'importantes conséquences sur les personnes handicapées.

#### **Objectif**

Avoir accès aux recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) lors de l'élaboration de mesures pouvant avoir d'importantes conséquences sur les personnes handicapées.

#### **Mesure retenue**

Consulter la ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, par l'intermédiaire de l'OPHQ, lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir d'importantes conséquences sur les personnes handicapées, conformément à l'article 61.2 de la Loi.

#### **Indicateurs de résultats**

La ministre est consultée lorsque nécessaire.

### **Atteinte du résultat ou état de la réalisation de la mesure**

Pour 2017-2018, les mesures élaborées n'avaient pas de conséquences importantes sur les personnes handicapées. Ainsi, la ministre n'a pas été consultée.

### **Suites à donner**

Le 20 juin 2018, le ministère des Finances a annoncé un assouplissement des critères d'admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. (*Bulletin d'information 2018-4*).

# Suivi annuel du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière

## Engagement

**3. Réaliser des travaux interministériels en vue de simplifier les démarches donnant accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.**

### Responsables

OPHQ

### Collaborateurs

MTESS, MFQ, MSSS

### Échéance

2019

### État de la réalisation

En cours de réalisation

### Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018

Le MFQ n'a pas encore été sollicité par l'OPHQ sur la réalisation de ce dossier.

### Étape 1 de l'engagement

Établir une priorisation des programmes, mesures et services qui seront examinés dans le cadre des travaux interministériels.

### Responsables

OPHQ

### Collaborateurs

MTESS, MFQ, MSSS

### Échéance

2015

### État de la réalisation

Réalisé

### Étape 2 de l'engagement

Identifier des solutions potentielles visant à simplifier et harmoniser les critères d'admissibilité et les modalités d'évaluation, d'accès et de dispensation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille.

### Responsables

OPHQ

**Collaborateurs**

MTESS, **MFQ**, MSSS

**Échéance**

2017

**État de la réalisation**

Non débuté

**Étape 3 de l'engagement**

Analyser des pistes de solution et faire des recommandations.

**Responsables**

OPHQ

**Collaborateurs**

MTESS, **MFQ**, MSSS

**Échéance**

2019

**État de la réalisation**

Non débuté

**Engagement****19. Examiner la possibilité de revoir le soutien au revenu pour les personnes handicapées.****Responsables**

OPHQ

**Collaborateurs**

MTESS, **MFQ**

**Échéance**

2019

**État de la réalisation**

En cours de réalisation

**Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018**

- L'inventaire des différentes mesures fiscales et budgétaires déjà existantes est en cours de réalisation.
- L'estimation des coûts des mesures actuelles sera par la suite réalisée.

## **Engagement**

### **20. Évaluer les impacts potentiels d'une plus grande couverture des coûts supplémentaires généraux pour les personnes handicapées.**

#### **Responsables**

OPHQ

#### **Collaborateurs**

MTESS, **MFQ**, MSSS

#### **Échéance**

2019

#### **État de la réalisation**

En continu

#### **Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018**

Le MFQ n'a pas encore été sollicité sur ce dossier par l'OPHQ

#### **Étape de réalisation**

Réaliser une enquête avec l'ISQ afin d'estimer les coûts supplémentaires généraux assumés par les personnes handicapées et leur famille.

#### **Responsables**

OPHQ

#### **Collaborateurs**

MTESS, **MFQ**, MSSS

#### **Échéance**

2018

#### **État de la réalisation**

En continu

## **Engagement**

### **35. Analyser la possibilité de bonifier le crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée.**

#### **Responsables**

MFQ

#### **Échéance**

2016

## État de la réalisation

Réalisé

### Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018

Cet engagement a été réalisé en 2016.

Voici les principaux éléments qui sont ressortis de l'analyse :

- Le crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques vise à reconnaître que le contribuable atteint d'une telle déficience a une capacité réduite à payer des impôts en raison des coûts additionnels à supporter liés à son handicap.
- La capacité réduite de payer des impôts de la part des individus qui sont atteints d'une déficience grave et prolongée provient des coûts additionnels qu'ils ont à supporter.
  - La bonification du crédit d'impôt devrait donc contribuer à améliorer la situation.

À noter que le MFQ a rencontré les représentants de l'OPHQ le 16 décembre 2016 au sujet de cet engagement.

- Lors de cette rencontre, les représentants du MFQ ont effectué une présentation portant sur l'aide de base qui est offerte aux personnes qui ont une incapacité significative.
- Compte tenu du fait qu'il n'existe présentement pas de données sur les coûts additionnels liés à une déficience, il n'est actuellement pas possible de donner suite à une bonification du crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.
- Toutefois, l'OPHQ prévoit, dans le cadre de l'engagement 20, réaliser une enquête avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) afin d'estimer les coûts supplémentaires généraux assumés par les personnes handicapées et leur famille.
  - Une nouvelle analyse sur la possibilité de bonifier le crédit d'impôt pourra être effectuée lorsque les résultats de l'étude de l'ISQ sur les coûts supplémentaires seront disponibles.

## Engagement

### 36. Analyser les conditions d'admissibilité au crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée et au supplément pour enfant handicapé.

#### Responsables

MFQ

#### Échéance

2017

## État de la réalisation

Réalisé

### Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018

- À compter du mois d'avril 2016, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) a été mis en place dans le but d'améliorer le soutien financier accordé aux parents devant subvenir aux besoins d'un enfant gravement malade ou ayant des incapacités très importantes.
  - Pour l'année 2018, le SEHNSE accorde une aide mensuelle de 962 \$ (11 544 \$ par année).
  - Au mois d'avril 2018, le nombre d'enfants handicapés admis à cette mesure était de plus 1 800 enfants.
  - Sur une pleine année, le SEHNSE représente une aide fiscale de plus de 20 M\$.

- À la suite d'un examen des demandes d'admissibilité refusées, il est apparu que certains enfants présentaient des incapacités très importantes qui obligeaient leur famille à assumer des responsabilités comparables à celles de parents d'enfants admissibles au SEHNSE.
  - Ainsi, en juin 2018, un assouplissement des critères d'admissibilité au SEHNSE, rétroactif à avril 2016, a été annoncé.
  - Il est estimé que cet assouplissement représente une bonification de l'aide fiscale de l'ordre de 4 M\$ par année.

Dans une prochaine étape, le ministère des Finances effectuera un bilan de l'aide fiscale offerte aux familles depuis la mise en place du SEHNSE.

## Obstacles à l'intégration des personnes handicapées

Un obstacle représente tout élément de l'environnement physique ou social qui freine ou empêche une personne de réaliser une habitude de vie, ce qui entraîne pour elle une situation de handicap. Le plan d'action 2018-2019 vise à fournir des solutions pour éliminer plusieurs obstacles présents dans l'environnement physique et dans l'environnement social de ces personnes.

De façon plus précise, ce plan d'action prend en compte l'accessibilité de l'information, la difficulté d'accès physique à certains lieux publics, la méconnaissance des caractéristiques des personnes handicapées, leur environnement de travail, leur productivité et le manque d'attractivité du marché du travail inhérent aux conséquences des déficiences, des incapacités et des situations de handicap.

L'accessibilité de l'information, la consultation d'informations écrites et les communications, notamment par téléphone, peuvent constituer un obstacle à la bonne communication avec les personnes handicapées.

De plus, l'arrivée d'une personne handicapée au sein du personnel peut ne pas être connue de certains services qui pourraient jouer un rôle dans l'accueil de cette personne.

Les caractéristiques des personnes handicapées, leur réalité au quotidien et les mesures favorisant leur intégration sont souvent méconnues. En outre, tous les gestionnaires du Ministère ne connaissent pas nécessairement les mesures incitatives à l'embauche des personnes handicapées.

Quant à l'environnement de travail, l'accès des employés handicapés à leur lieu de travail ainsi qu'à certains services, tels que les services de santé, peut être restreint en raison d'incapacités liées à la mobilité de certaines de ces personnes. Le Ministère doit par conséquent s'assurer que tous ses édifices sont accessibles en tout temps aux personnes handicapées et doit leur assurer un plein accès aux services offerts en milieu de travail. De plus, l'évacuation des édifices en cas d'urgence peut être difficile pour certaines personnes handicapées. Enfin, l'environnement de travail lui-même ne répond pas toujours aux besoins engendrés par une incapacité liée à un handicap et peut nuire à la productivité des personnes handicapées.

## Mesures prévues pour 2018-2019

### COMMUNICATIONS

Accessibilité Web

Diffusion de la documentation en version accessible

Service téléphonique adapté

### SENSIBILISATION

Information sur l'accueil d'une personne handicapée au sein du personnel

Sensibilisation du personnel à la réalité et au potentiel des personnes handicapées

### LIEUX DE TRAVAIL

Sécurité en cas d'urgence

Santé physique et psychologique

Accessibilité de l'ensemble des édifices du Ministère

### MESURES ÉCONOMIQUES ET FISCALES

Consultation de l'Office des personnes handicapées du Québec

Révision des critères d'admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE)

## COMMUNICATIONS

### Accessibilité Web

Obstacle no 1- Accessibilité Web-Standards d'accessibilité

Obstacle no 2- Publications non accessibles

#### **Obstacle no 1-Accessibilité Web- Site Web**

Certaines sections du site Web contenant des publications ne respectent pas les standards d'accessibilité Web.

#### **Objectif**

S'assurer que le site Web du Ministère réponde plus largement aux standards d'accessibilité.

#### **Mesure retenue**

Améliorer davantage l'interface du site Web pour faciliter aux personnes handicapées l'accès à certains outils téléchargeables ainsi que leur utilisation.

#### **Indicateurs de résultats**

Processus poursuivi.

#### **Échéance**

31 mars 2019

### Responsable

Direction des communications

### Obstacle no 2-Accessibilité Web- Publications

Certaines sections du site Web contenant des publications ne sont pas accessibles.

### Objectif

S'assurer que les publications de la section *Centre de presse* du site Web du Ministère répondent plus largement aux standards d'accessibilité.

### Mesure retenue no 1

Rendre accessible le document *Mise à jour économique en bref* lors de sa prochaine publication en 2018.

### Indicateurs de résultats

La *Mise à jour économique en bref* de l'automne 2018 est disponible en version accessible.

### Échéance

Décembre 2018

### Responsable

Direction des communications

### Mesure retenue no 2

Rendre en partie accessible le document *Rapport préélectoral* lors de sa publication en 2018.

### Indicateurs de résultats

Le Rapport préélectoral 2018 est en partie disponible en version accessible.

### Échéance

Septembre 2018

### Responsable

Direction des communications

### Mesure retenue no 3

S'assurer que le gabarit du *Discours sur le budget en bref* permet un traitement optimal du document.

### Indicateurs de résultats

Le gabarit du *Discours sur le budget en bref* permet un traitement optimal du document.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction des communications

## Diffusion de la documentation en version accessible

### Obstacle

Certains documents ne sont pas disponibles en version accessible.

### **Objectif**

Être en mesure de fournir sur demande, conformément à la politique gouvernementale, la documentation produite par le Ministère dans une version qui convient à la personne ayant émis la demande.

### **Mesure retenue**

Assurer un service ad hoc aux personnes qui demandent la conversion de documents produits par le Ministère en une version accessible.

### **Indicateurs de résultats**

Taux de traitement des demandes et des plaintes reçues concernant la production d'un document accessible.

### **Échéance**

31 mars 2019

### **Responsable**

Direction des communications

## **Service téléphonique adapté**

[Obstacle no 1- Communications téléphoniques adaptées – Clients d'Épargne Placements Québec](#)

[Obstacle no 2- Communications téléphoniques adaptées- Personnel avec incapacité liée à l'audition](#)

**Obstacle no 1- Communications téléphoniques adaptées – Clients d'Épargne Placements Québec**

Les communications téléphoniques peuvent constituer un obstacle à la bonne communication pour les citoyennes et citoyens clients d'Épargne Placements Québec ayant une déficience auditive.

### **Objectif**

Assurer des communications téléphoniques adaptées aux limitations des citoyennes et citoyens clients d'Épargne Placements Québec ayant une incapacité liée à l'audition.

### **Mesure retenue**

Utiliser les services de fournisseurs de relais afin de pouvoir communiquer avec les personnes disposant d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS).

### **Indicateurs de résultats**

Nombre d'utilisations du service de relais et de plaintes émises par la clientèle.

### **Échéance**

31 mars 2019

### **Responsable**

Direction principale des produits d'épargne, du suivi et de la comptabilisation des transactions financières

## **Obstacle no 2- Communications téléphoniques adaptées-Personnel avec incapacité liée à l'audition**

Les communications téléphoniques peuvent constituer un obstacle à la bonne communication pour le personnel ayant une incapacité liée à l'audition.

### **Objectif**

Assurer des communications téléphoniques adaptées aux limitations du personnel ayant une incapacité liée à l'audition.

### **Mesure retenue**

Intégrer, lorsque nécessaire, un dispositif de réduction des distorsions au téléphone des employés ayant une incapacité liée à l'audition.

### **Indicateurs de résultats**

Distribution du dispositif, au besoin.

### **Échéance**

31 mars 2019

### **Responsable**

Direction des ressources matérielles avec la collaboration de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail

## **SENSIBILISATION**

### **Information sur l'accueil d'une personne handicapée au sein du personnel**

#### **Obstacle**

L'arrivée d'une personne handicapée au sein du personnel peut ne pas être connue par certains services concernés.

#### **Objectif**

Faire connaître l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée au sein du personnel afin que chaque service concerné puisse prendre les mesures adéquates.

#### **Mesure retenue**

Assurer, par l'intermédiaire des techniciennes en dotation, la transmission à l'ergonome de l'information relative à l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée au sein du personnel.

#### **Indicateurs de résultats**

Comparaison entre le nombre de nouvelles personnes handicapées au sein du personnel et le nombre de noms transmis à l'ergonome.

#### **Échéance**

31 mars 2019

#### **Responsable**

Direction de la gestion de la main-d'œuvre

## **Sensibilisation du personnel à la réalité et au potentiel des personnes handicapées**

### **Obstacle no 1-Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées**

La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont méconnues.

[Objectif no 1- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées](#)

[Objectif no 2- Sensibiliser le personnel](#)

[Objectif no 3- Sensibiliser direction de développement, de la santé et des relations du travail](#)

### **Objectif no 1- Méconnaissance réalité des personnes handicapées- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

Faire connaître le Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées au personnel du Ministère.

#### **Mesure retenue no 1**

Publier dès son adoption le plan d'action sur le site Web et dans l'intranet du Ministère.

#### **Indicateurs de résultats**

Diffusion du plan d'action 2018-2019.

#### **Échéance**

Octobre 2018

#### **Responsable**

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

#### **Mesure retenue no 2**

Diffuser une manchette afin d'informer le personnel de la publication du plan d'action et l'inviter à en prendre connaissance.

#### **Indicateurs de résultats**

Diffusion d'une manchette.

#### **Échéance**

Décembre 2018

#### **Responsable**

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

### **Objectif no 2- Méconnaissance réalité des personnes handicapées- sensibiliser le personnel**

Sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées.

#### **Mesure retenue no 1**

Diffuser dans l'intranet une manchette à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées 2018.

#### **Indicateurs de résultats**

Une manchette est diffusée à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées 2018.

### Échéance

31 décembre 2018

### Responsable

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

### Mesure retenue no 2

Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

### Indicateurs de résultats

Une manchette est diffusée à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

### Échéance

1<sup>er</sup> juin 2018

### Responsable

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

### Objectif no 3- Méconnaissance réalité des personnes handicapées- Sensibiliser la Direction du développement, de la santé et des relations du travail

Sensibiliser le personnel de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail à la réalité des personnes handicapées.

### Mesure retenue

S'assurer que le bulletin *Express-O* soit consulté par l'équipe de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail.

### Indicateurs de résultats

Au moins une personne de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail est abonnée au bulletin *Express-O*.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

### Obstacle no 2- Environnement de travail- Environnement de travail fonctionnel

L'environnement de travail ne répond pas toujours aux incapacités liées à un handicap.

### Objectif

Assurer aux personnes handicapées un environnement fonctionnel et des outils de travail efficaces.

### Mesure retenue no 1

Sensibiliser la Direction du développement, de la santé et des relations du travail, à l'aide du bulletin *L'Approvisionnement accessible*, aux avantages et à la nécessité d'adopter des pratiques d'approvisionnement accessible.

### Indicateurs de résultats

Au moins une personne de la Direction du développement, de la santé et des relations du travail est abonnée au bulletin *L'Approvisionnement accessible*.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

### Mesure retenue no 2

Sensibiliser la Direction des ressources matérielles, à l'aide du bulletin l'*Approvisionnement accessible*, aux avantages et à la nécessité d'adopter des pratiques d'approvisionnement accessible.

### Indicateurs de résultats

Au moins une personne de la Direction des ressources matérielles est abonnée au bulletin l'*Approvisionnement accessible*.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction des ressources matérielles

### Obstacle no 3- Méconnaissance des gestionnaires- Sensibiliser les gestionnaires

Les gestionnaires du Ministère ne connaissent pas toujours les mesures incitatives à l'embauche de personnes handicapées.

### Objectif

Sensibiliser l'ensemble des gestionnaires du Ministère au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

### Mesure retenue

Effectuer une relance annuelle auprès de tous les gestionnaires du Ministère.

### Indicateurs de résultats

Relance effectuée auprès des gestionnaires.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction de la gestion de la main-d'œuvre

## LIEUX DE TRAVAIL

### Sécurité en cas d'urgence

#### Obstacle- Évacuation en cas d'urgence

[Mesure no 1- Assurer une évacuation efficace pour tous – Système d'évacuation](#)

[Mesure no 2- Assurer une évacuation efficace pour tous – Protocole d'urgence](#)

#### Obstacle - Assurer une évacuation efficace pour tous

L'évacuation des édifices, en cas d'urgence, peut être difficile pour certaines personnes handicapées.

## **Objectif - Assurer une évacuation efficace pour tous, en tout temps**

### **Mesure retenue no 1- Système d'évacuation**

S'assurer que les responsables des mesures d'urgence de chaque édifice veillent à ce que les systèmes d'évacuation répondent en tout temps aux besoins particuliers des personnes handicapées.

#### **Indicateurs de résultats**

Les systèmes d'évacuation répondent aux besoins du personnel handicapé (par exemple : présence d'un fauteuil roulant là où nécessaire).

#### **Échéance**

31 mars 2019

#### **Responsable**

Direction des ressources matérielles

### **Mesure retenue no 2- Protocole d'urgence**

S'assurer que les responsables des mesures d'urgence de chaque édifice veillent à ce que les protocoles d'évacuation répondent en tout temps aux besoins particuliers des personnes handicapées.

#### **Indicateurs de résultats**

Les protocoles d'évacuation répondent aux besoins du personnel handicapé.

#### **Échéance**

31 mars 2019

#### **Responsable**

Direction des ressources matérielles

## **Santé physique et psychologique**

### **Obstacle no 1- Besoins engendrés**

### **Obstacle no 2- Accessibilité des services de santé**

#### **Obstacle no 1- besoins engendrés**

L'environnement de travail ne répond pas toujours aux besoins engendrés par une incapacité liée à un handicap.

#### **Objectif**

Assurer aux personnes handicapées un environnement fonctionnel et des outils de travail efficaces.

#### **Mesure retenue**

Adapter l'environnement et les outils de travail afin de répondre aux besoins des membres du personnel handicapé.

#### **Indicateurs de résultats**

Comparaison entre le nombre de demandes d'adaptation reçues et le nombre de mesures de soutien fournies.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

#### **Obstacle no 2- accessibilité des services**

L'accessibilité des services de santé peut être restreinte en raison d'incapacités liées à la mobilité de certaines personnes.

### Objectif

Rendre les services de santé accessibles aux personnes handicapées du Ministère.

#### **Mesure retenue no 1**

Proposer un déplacement du professionnel de la santé lorsque la mobilité réduite de l'employé le justifie.

#### **Indicateurs de résultats**

La possibilité de déplacement du professionnel de la santé figure clairement sur la liste aide-mémoire déposée dans le site intranet ministériel.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

#### **Mesure retenue no 2**

S'assurer que la conseillère en santé du MFQ effectue un suivi annuel auprès de toutes les personnes handicapées du Ministère.

#### **Indicateurs de résultats**

Toutes les personnes handicapées du Ministère ont été contactées par la conseillère en santé.

### Échéance

31 mars 2019

### Responsable

Direction du développement, de la santé et des relations du travail

## **Accessibilité à l'ensemble des édifices du Ministère**

### **Obstacle**

Tous les édifices du Ministère doivent être accessibles en tout temps aux personnes handicapées.

### **Objectif**

Avoir des immeubles faciles d'accès pour les employés et les clients handicapés : rampes d'accès, portes automatiques, ascenseurs accessibles, stationnements réservés.

**Mesure retenue**

S'assurer que les installations techniques mises en place pour permettre l'accès des personnes handicapées sont régulièrement inspectées, conformément aux règlements et aux notifications techniques.

**Indicateurs de résultats**

Respect du calendrier d'entretien ou de vérifications.

**Échéance**

31 mars 2019

**Responsable**

Direction des ressources matérielles

## MESURES ÉCONOMIQUES ET FISCALES

[Consultation de l'Office des personnes handicapées du Québec](#)  
[Révision des critères d'admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels](#)

### Consultation de l'Office des personnes handicapées du Québec

**Obstacle**

Certaines mesures élaborées par le Ministère peuvent avoir d'importantes conséquences sur les personnes handicapées.

**Objectif**

Avoir accès aux recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) lors de l'élaboration de mesures pouvant avoir d'importantes conséquences sur les personnes handicapées.

**Mesure retenue**

Consulter la ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, par l'intermédiaire de l'OPHQ, lors de l'élaboration de mesures, prévues dans les lois et règlements, qui pourraient avoir d'importantes conséquences sur les personnes handicapées, conformément à l'article 61.2 de la Loi.

**Indicateur de résultats**

La ministre est consultée lorsque nécessaire.

**Échéance**

31 mars 2019

**Responsable**

Direction du secrétariat général et de la coordination ministérielle

## **Révision des critères d'admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE)**

### **Obstacle- Critères du SEHNSE**

À la suite d'un examen des demandes d'admissibilité refusées, il est apparu que certains enfants, à l'égard desquels le SEHNSE n'est pas versé, présentaient des incapacités très importantes.

#### **Objectif no 1**

Assouplir certains critères d'admissibilité au SEHNSE.

#### **Mesure retenue**

Annoncer un assouplissement des critères d'admissibilité au SEHNSE, rétroactif à avril 2016.

#### **Indicateurs de résultats**

L'assouplissement des critères d'admissibilité au SEHNSE ainsi que sa rétroactivité à avril 2016 sont annoncés.

#### **Échéance**

Juin 2018

#### **Responsables**

Secteur du droit fiscal, de l'optimisation des revenus et des politiques locales et autochtones et Secteur des politiques aux particuliers et de l'économique

#### **Objectif no 2**

Évaluer la portée de l'aide fiscale offerte aux familles dont les enfants présentent des limitations exceptionnelles ou très importantes à leurs habitudes de vie.

#### **Mesure retenue**

Rédiger un bilan des premières années du SEHNSE.

#### **Indicateur de résultats**

Document à produire.

#### **Échéance**

Mars 2019

#### **Responsables**

Secteur du droit fiscal, de l'optimisation des revenus et des politiques locales et autochtones et Secteur des politiques aux particuliers et de l'économique

## **Adoption et diffusion du plan d'action**

---

Le Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées a été adopté le 17 octobre 2018 par le sous-ministre des Finances, Luc Monty.

Il sera rendu public par les moyens suivants :

- Site Web du Ministère : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)
- Site intranet du Ministère
- Rapport annuel de gestion

## **Coordonnées pour joindre un représentant du Ministère**

---

Les demandes d'information, les commentaires et les suggestions se rapportant au plan d'action ou aux services offerts par le Ministère aux personnes handicapées peuvent être adressés à :

**Fabrice Malaise**  
Conseiller en développement organisationnel  
Direction des ressources humaines  
Ministère des Finances

8, rue Cook, bureau 1.22  
Québec (Québec) G1R 0A4  
418 644-7841

[fabrice.malaise@finances.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.malaise@finances.gouv.qc.ca)